



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Président de la République

Question écrite n° 17653

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre de la défense de bien vouloir lui communiquer le coût global, pour son département ministériel, du déplacement en Guyane du Président de la République les 11 et 12 février 2008. De plus, sachant que les avions suivants ont été utilisés : 1 A340, 2 A319, 1 Falcon 900, 1 Antonov, 2 Transall, 2 hélicoptères, il souhaite obtenir le coût horaire propre à chacun de ces aéronefs ainsi que leur durée d'utilisation.

Texte de la réponse

Les déplacements du Président de la République et de la délégation ministérielle en Guyane puis au Brésil ont nécessité au total quatre-vingt-une heure quarante, réparties entre différents type d'avions (A340, A319, F900). Cette configuration a permis de rentabiliser le déplacement, en regroupant sur les mêmes vols plusieurs autorités, et de desservir durant le même voyage plusieurs destinations différentes en Amérique du Sud. Les hélicoptères (Puma et Fenec) utilisés pour les déplacements intérieurs par le Président de la République et la délégation étaient imposés par la géographie et l'accessibilité des territoires visités. Les frais engendrés ont été facturés par le ministère de la défense, selon la procédure en vigueur, et supportés par les crédits de la Présidence de la République. Par ailleurs, l'Antonov 124 et les C160 déployés à des dates similaires en Guyane n'ont pas été utilisés pour le voyage de la délégation présidentielle, mais dans le cadre de l'opération Harpie (lutte contre l'orpaillage clandestin).

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17653

Rubrique : État

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1525

Réponse publiée le : 4 novembre 2008, page 9553